

**MAIRIE d'ARREAU**  
**Conseil municipal du 14 octobre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 du mois d'octobre à 20 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 09 octobre 2025.

**PRESENTS:**

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,

Jean Pierre BUERBA, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Baptiste GRANGE, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Raphael BENOIT.

**ABSENTS EXCUSES**

Jean-Philippe DELARUE procuration à Marc CAUMONT

Kate MARIE procuration à Sylvie BIRABEN

Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Jean-Baptiste GRANGE est élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **25 août 2025** est approuvé à l'unanimité.

**CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DES  
LOCAUX DE L'ANCIEN TRESOR PUBLIC (110-2025)**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la volonté d'installer la médiathèque dans les anciens locaux du Trésor Public.

Pour ce faire, il est nécessaire d'engager des travaux de rénovation afin :

- d'améliorer la performance énergétique en changeant les menuiseries, le système de chauffage, en isolant les murs intérieurs et le plafond,
- de refaire les sols et l'aménagement intérieur (cloisons, peintures...),
- de changer l'éclairage actuel par un système LED.

Dans ce contexte, il convient de lancer une consultation en vue de sélectionner les entreprises appelées à réaliser lesdits travaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

- Approuve le projet de rénovation des anciens locaux du Trésor Public afin d'y installer la médiathèque,
- Autorise le lancement de la consultation des entreprises selon une procédure simplifiée,
- Autorise Mr le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette consultation.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau